

10 des 11 vaccins obligatoires sur la liste des substances vénéneuses... pour les remplacer par de l'ArN ?

écrit par Monique B | 17 janvier 2024



La classification de 10 vaccins comme substances vénéneuses soulève des interrogations cruciales sur leur impact à court, moyen et long terme, selon la Ligue pour la Liberté des Vaccinations.



La classification de 10 vaccins comme substances vénéneuses soulève des interrogations cruciales sur leur impact à court, moyen et long terme, selon la Ligue pour la Liberté des Vaccinations.

Martine Gardenal tire la sonnette d'alarme : 10 des 11 vaccins obligatoires ont été classés sur la liste des substances vénéneuses par l'ANSM La polémique autour des vaccins obligatoires en France prend un nouveau tournant avec leur récente classification comme substances vénéneuses par l'Agence nationale de sécurité du médicament. Martine Gardenal, médecin homéopathe et membre de la Ligue pour la liberté des vaccinations, tire la sonnette d'alarme. Elle souligne les lacunes dans les évaluations gouvernementales et appelle à une réflexion approfondie sur l'impact des vaccinations sur la santé des enfants.

La Ligue pour la liberté des vaccinations, créée en 1954, célèbre ses 70 ans d'existence en juin. Son objectif est de promouvoir la liberté d'information sur les vaccins, loin de l'étiquette « antivax ». Martine Gardenal, membre active, insiste sur la nécessité de sensibiliser les parents aux enjeux actuels et de remettre en question l'obligation vaccinale. Elle met en lumière la surcharge vaccinale imposée aux tout-petits, soulignant que plus de 30 vaccins

sont administrés avant l'âge de 2 ans.

La récente classification de 10 vaccins sur la liste des substances vénéneuses par l'Agence nationale de sécurité médicament (ANSM) soulève des questions cruciales. Martine Gardenal dénonce l'absence d'évaluations annuelles obligatoires, comme le stipule l'article 49 de la loi de financement de la sécurité sociale. Elle met en garde contre les conséquences potentielles de ces vaccinations massives, soulignant le manque de suivi sur les effets à court, moyen et long terme.

La controverse autour des vaccins obligatoires en France prend de l'ampleur avec cette nouvelle classification. Martine Gardenal appelle à une révision urgente des politiques vaccinales et à une transparence accrue sur les évaluations gouvernementales. La santé des enfants et la liberté de choix des parents doit rester au cœur des débats !

Pour permettre la vente de vaccin contre une maladie, il faut qu'il n'existe aucun traitement. Agnès Buzyn s'était donc empressée de [classer](#) la chloroquine sur la liste des substances vénéneuses avant la pandémie de covid-19, de façon à permettre la commercialisation de « vaccins ».

On connaît la létalité de ces substances à ARNm. Garder obligatoires des vaccins classés substances vénéneuses semble paradoxal. Pas tant que ça. **En effet si ce classement pouvait justifier leur remplacement par des produits à ARNm... Sachant l'irresponsabilité des laboratoires quant aux effets secondaires de leurs pseudos vaccins à ARNm, les parents peuvent tout craindre de cette substitution.**

par [Yoann](#)